

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	110 (1965)
Heft:	2
Artikel:	L'incident de Dan : un nouvel engagement à la frontière israélo-syrienne
Autor:	Montfort
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-343234

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

L'incident de Dan

Un nouvel engagement à la frontière israélo-syrienne

En mai 1962¹, nous avons étudié un des multiples incidents de frontière qui font des confins israéliens un foyer d'où peut surgir, d'un instant à l'autre, un conflit armé dont il est impossible de prévoir la gravité et l'extension. C'est la raison de l'intérêt qu'il convient de porter à ce secteur.

Dans cette précédente étude, nous avions, en manière d'introduction, résumé l'origine et les raisons de cette situation explosive qui oblige Israël à vivre en permanence sous la couverture de véritables avant-postes. Il semble inutile d'y revenir, mais le lecteur qui veut être au bénéfice d'un «point 1» complet, se reportera utilement à cette «orientation». En bref, les Arabes, qui veulent rayer Israël de la carte, saisissent les nombreux prétextes qui se présentent sur une frontière tracée à bien des endroits au rebours du bon sens, pour

¹ « L'opération de Nokeib »: R.M.S., mai 1962, page 210.

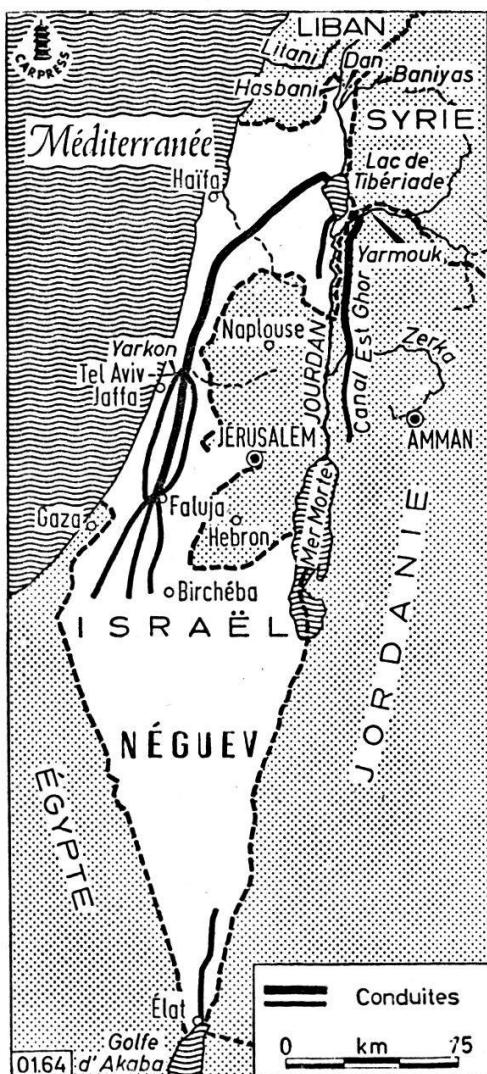


Fig. 1. — Pomme de discorde, les eaux du Jourdain — en fait, du lac de Tibériade — vont bientôt être pompées par Israël pour l'irrigation du Neguev. Mais voici qu'un projet arabe de détournement des cours d'eau libanais qui alimentent ce lac remet tout en question.

(Cliché obligamment prêté par le « Courrier de Genève »)

harceler — au sens militaire du mot — les Israéliens, dans l'espoir insensé qu'ils s'en iront. Et cela au risque de déclencher une « vraie guerre » pour laquelle ils ne sont d'ailleurs pas préparés. C'est un jeu dangereux et puéril.

Mais l'origine particulière de la tension actuelle réside, on le sait, dans l'utilisation des eaux du Jourdain. Ce fleuve qui a ses sources en Syrie et au Liban, pas très loin de la frontière israélienne, traverse le lac de Tibériade (mer de Galilée) et se jette dans la mer Morte. Le lac de Tibériade est entièrement sur le territoire d'Israël, bien que la frontière

syrienne passe, sur sa rive nord-est, à quelques *onze mètres* du bord de l'eau; on ne peut trouver meilleur exemple d'un bornage fixé stupidement et, on pourrait croire, pour créer des « incidents », soit-dit entre parenthèses.

Or, les Israéliens veulent utiliser, dans les limites de leurs droits et comme c'est leur droit, l'eau du Jourdain, à son entrée dans le lac de Tibériade, pour fertiliser la région sud de leur pays, en particulier le Neguev, encore en grande partie désertique. Cela permettrait à Israël, dit-on, d'accueillir encore deux millions de Juifs, augmentation de potentiel que les Arabes ne sauraient admettre puisqu'ils veulent la disparition de ce pays. Et, tout simplement, ils projettent de couper l'eau du fleuve biblique à Israël en construisant des barrages et en détournant son cours.

Tout récemment, le 15.1.65, M. Lévi Eshkol, Président du Conseil israélien, a fait la déclaration suivante: « Toute tentative des Arabes d'empêcher Israël d'utiliser la part qui lui revient des eaux du Jourdain sera considérée par nous comme une attaque contre notre territoire. J'espère donc que les Etats arabes n'appliqueront pas les décisions qu'ils ont prises à la conférence du Caire; mais s'ils les appliquent une confrontation militaire sera inévitable »¹.

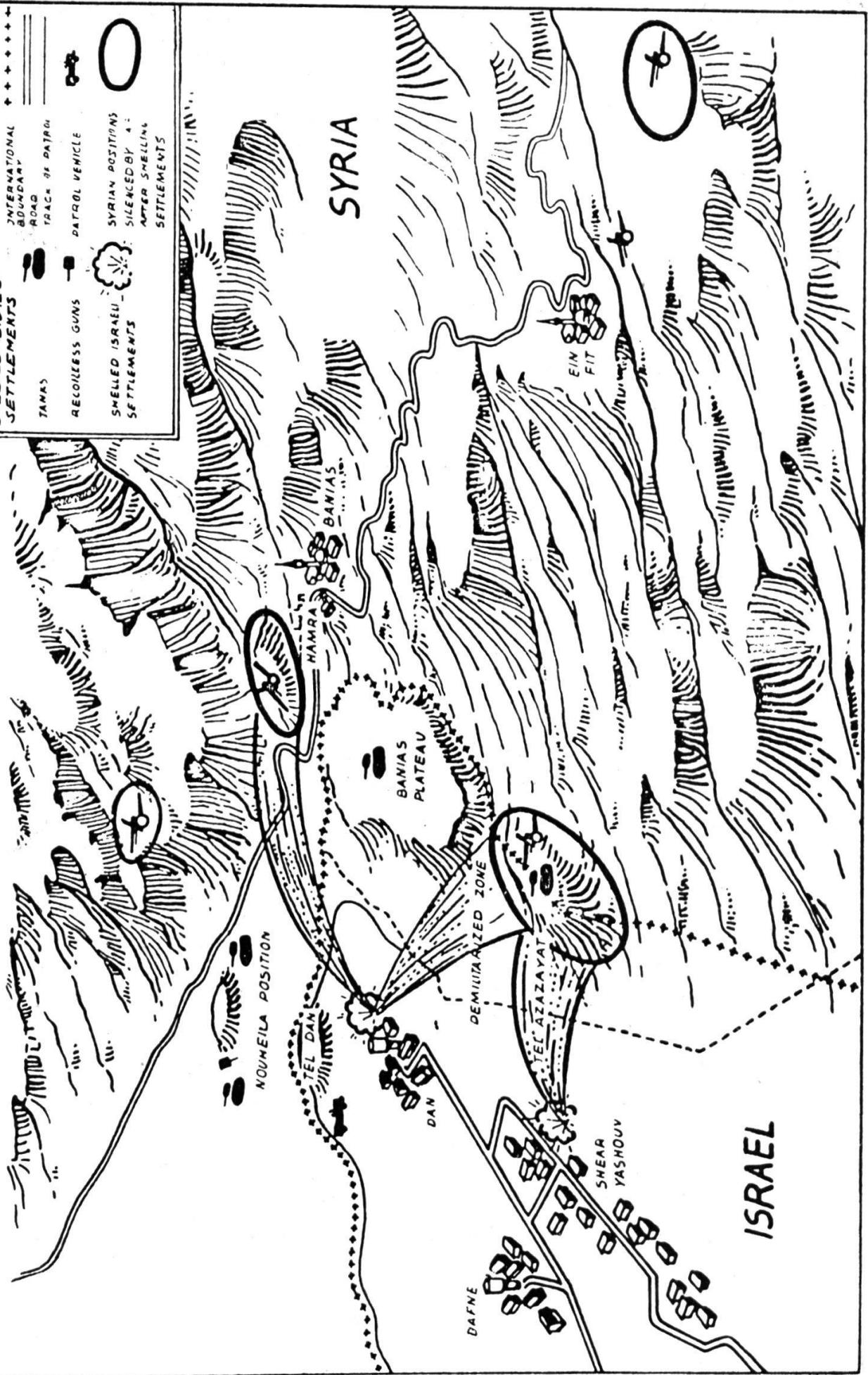
Cette situation mérite attention et puisque nous avons pu obtenir une documentation de première main — de source israélienne, précisons-le² — il ne paraît pas dénué d'intérêt pour nos lecteurs, pour nos officiers, après l'étude des affaires de Tel-Katsir (31.1-1.2.60) et de Nokeib (16-17.3.62), qui se déroulaient respectivement au sud-est et à l'est du lac de Tibériade, de nous pencher sur l'affaire de Dan (13.11.64). Nous verrons comment, dans un terrain différent, à l'extrême saillant nord-est de leur pays, les Israéliens ont réagi pour « régler » l'incident, essentiellement — on peut le dire sans

¹ D'après les informations de l'A.T.S. du 16.1.65. Il est étonnant que notre presse ait quasi passé sous silence cette importante déclaration. Mft

² Et à laquelle nous faisons de larges emprunts. Mft

13TH NOV 1964 INCIDENT-DAN AREA

LEGEND



plus tarder — avec leur *aviation*. Au moment où l'affaire des Mirage se solde pour nous par une diminution du potentiel de nos forces de l'air, nous verrons celles d'Israël en action avec notamment ce modèle d'appareil.

* * *

En ce qui concerne l'incident de Dan, les faits antécédents se rapportent à la construction d'une route au nord de cette localité. A cet endroit, vers Tel-El-Kadi¹, elle passe à quelques mètres seulement de la frontière.

Un mois environ après le début des travaux, les Syriens objectèrent à la construction de cette voie de communication en prétendant qu'elle se trouvait sur leur territoire. Il semble que leur intention était de saisir l'occasion de contester à Israël la « souveraineté territoriale » de ces parages.

La prétention des Syriens, toutefois, n'avait aucune base légale. Les cartes britanniques de l'époque du Mandat (1916) — qui furent acceptées comme document officiel, ultérieurement, par l'O.N.U. — situaient clairement la région en territoire palestinien, donc israélien depuis, puisque, selon les termes des accords d'armistice du 20 juillet 1949², la frontière d'Israël dans cette contrée est celle qui délimitait le Mandat britannique de la Palestine du Mandat français de la Syrie (1916); et que, par ailleurs, aucun « no man's land », qui aurait limité la souveraineté israélienne, n'y fut créé. Le « Corps des observateurs de l'ONU », qui surveille l'exécution

¹ Voir figure 2: Colline de Dan, « Tel Dan ».

² Rappelons qu'Israël est toujours en guerre, depuis sa déclaration d'indépendance de 1948, avec les quatre pays limitrophes. Il n'a avec eux qu'un accord d'armistice qui date de 1949. Aucun traité de paix n'a depuis pu être conclu. (Voir R.M.S., mai 1962, page 210.)

← Ci-contre: figure 2.

Carte de la région de l'incident; du côté droit les positions d'artillerie syriennes qui ont bombardé Dan et Cha'ar Yachouv. Ces positions, qui ont été réduites au silence par l'aviation israélienne, se trouvaient à Ein Fit et plus à l'est encore. On y voit également d'autres positions syriennes.

des conditions d'armistice — non sans peine —, a fait à deux reprises des levés topographiques qui confirmaient l'exactitude des anciennes cartes britanniques.

La construction de la route se poursuivit jusqu'au nord de la source de la rivière Dan. Les observateurs de l'ONU marquèrent de façon visible la frontière d'une bande blanche et les patrouilles des Forces de sécurité israéliennes commencèrent à circuler sur la route. Cependant, le 3 novembre dernier, les Syriens ouvrirent subitement le feu sur les ouvriers qui travaillaient à son achèvement, mais le cessèrent presque aussitôt. Depuis, des patrouilles motorisées et à pied ont effectué, sans incident, des rondes quotidiennes sur la route — notamment pour contrôler si les Syriens n'y posaient pas des mines pendant la nuit, comme ils le font fréquemment sur le réseau routier israélien en bordure de la frontière — jusqu'au jour, le 13 novembre 1964, de l'affaire plus grave qui nous intéresse, et qui ne peut avoir été exécutée sans une préparation faite avec soin.

* * *

Il était environ 13 h. 30, ce vendredi-là, quand les Syriens ouvrirent le feu sur une patrouille israélienne qui opérait sa ronde habituelle le long de la frontière, mettant en action fusils, mitrailleuses légères et lourdes, canons sans recul et lance-mines de 8,1 cm., nombre de ces armes étant d'origine russe, dit-on de source israélienne.

Sans délai, les forces de sécurité israéliennes, les troupes frontière, qui sont toujours sur le qui-vive, ripostèrent pour dégager la patrouille. Mais c'était « l'escalade » et les Syriens

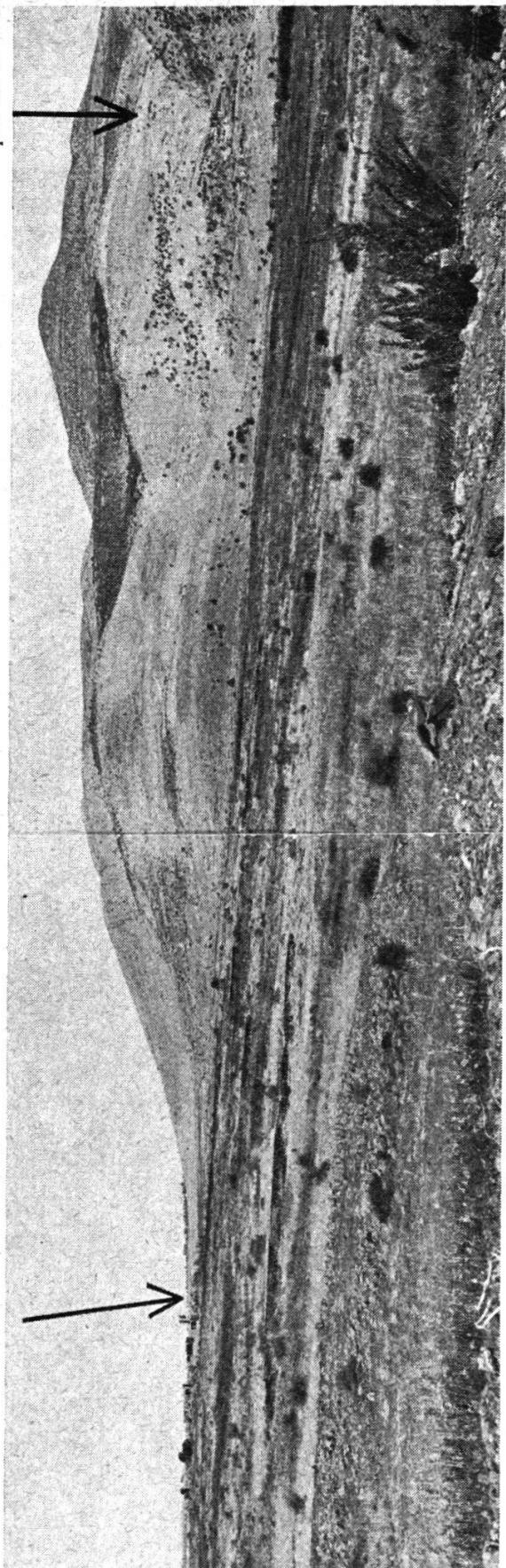
Ci-contre: figure 3. →

Vue générale de la région au nord de Tel-El-Kadi (colline de Dan). L'incident a commencé lorsque les Syriens ouvrirent le feu sur la patrouille israélienne qui faisait sa ronde routinière sur le chemin frontalier passant à la base de la colline. Les flèches indiquent (*de gauche à droite*) : les sources de la rivière Dan (qui est un affluent du Jourdain); la position de Nouheila occidentale; la position syrienne de Nouheila orientale; la position de Tel Hamra.

partie gauche



partie droite



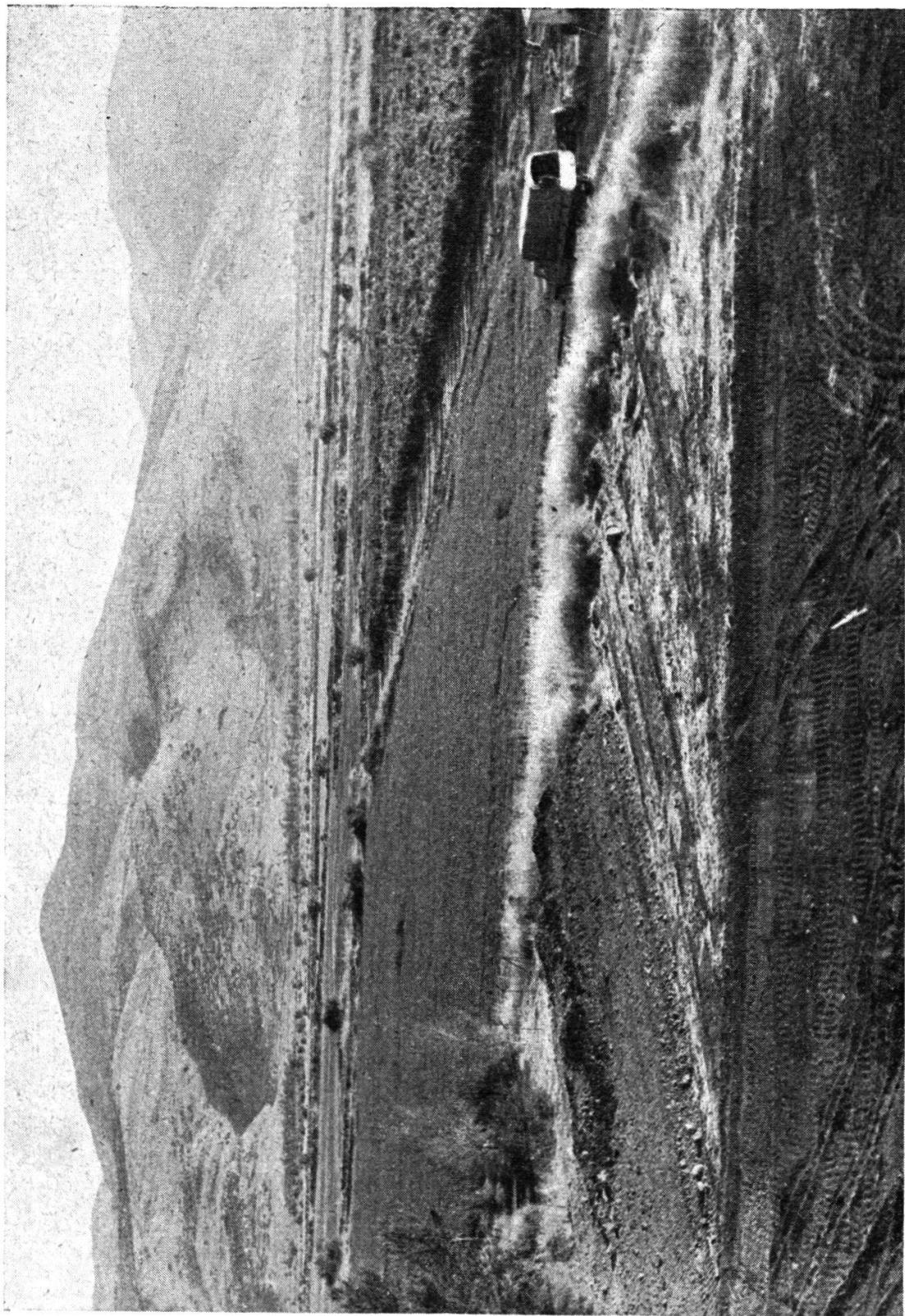


Fig. 4. — Photo montrant le terrain du lieu de l'incident. *En avant-plan*: terre cultivée et route en territoire israélien.
En arrière-plan: collines, en territoire syrien, qui dominent la région et où se trouvent les positions syriennes.

engageaient des lance-mines lourds de 12 cm., des canons de chars de 7,5 cm., tandis que les Israéliens mettaient en œuvre des lance-mines et des chars¹.

Alertés immédiatement, bien sûr, les observateurs de l'ONU² suggéraient la cessation du feu sans délai, proposition que les Israéliens acceptaient tandis que les Syriens refusaient.

Le duel par le feu continuait et augmentait par-dessus la frontière. Cinq cents obus syriens, provenant de lance-mines de 8,1 cm. et de 12 cm., de canons sans recul de 8,2 cm., de canons de chars de 7,5 cm. et d'artillerie de 12,2 cm., s'abattaient sur les villages israéliens de Dan et de Cha'ar Yachouv, faisant des blessés et causant des dégâts assez considérables. Un feu de harcèlement fut même tiré par l'artillerie syrienne à une distance d'une dizaine de kilomètres à l'intérieur du pays d'Israël.

« Les armes israéliennes se trouvant dans la région »³ ripostèrent de leur mieux, mais elles ne permettaient cependant pas de neutraliser, encore moins de détruire, les armes syriennes supérieures en nombre à cet endroit.

Il n'y avait que l'aviation qui pouvait le faire en temps utile, pour éviter aux deux villages, dont nous parlons plus haut, une destruction quasi complète, les Syriens ne donnant pas l'impression de vouloir arrêter leurs tirs.

Engageant quatre types d'appareils⁴, Vautour, Mystère, Supermystère et Mirage, les « ailes » israéliennes intervinrent rapidement, durant 30 minutes, à la bombe⁵, en limitant leur action aux positions militaires syriennes. L'aviation adverse ne tenta pas d'intercepter les avions israéliens, bien

¹ On ne dit pas de quel genre et il faut voir là la prudence (méfiance serait plus juste) des Israéliens, que nous comprenons mal, nous qui faisons preuve de naïveté — sous prétexte d'Information — dans le domaine de la conservation du secret. Les deux extrêmes! Mft

² Des « casques bleus » fournissant quelques postes d'observation et quelques PC sur les frontières d'Israël avec la Jordanie, la Syrie et le Liban, constituent le « Corps des observateurs de l'ONU ».

³ La documentation de source israélienne ne dit de nouveau ni leur nombre, ni leur nature! Mft

⁴ Combien d'appareils?

⁵ Voir figures 5 et 6.

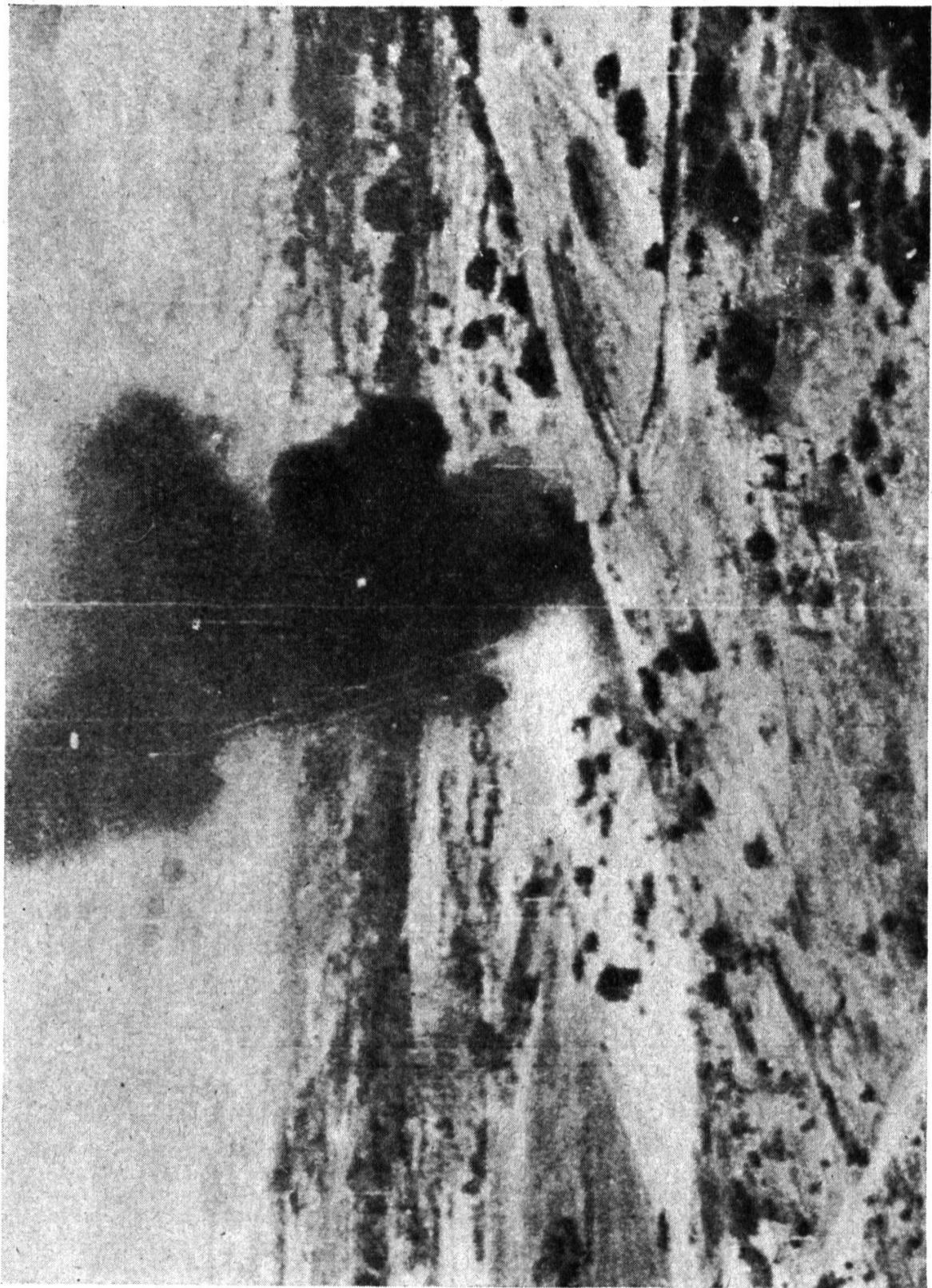


Figure 5.

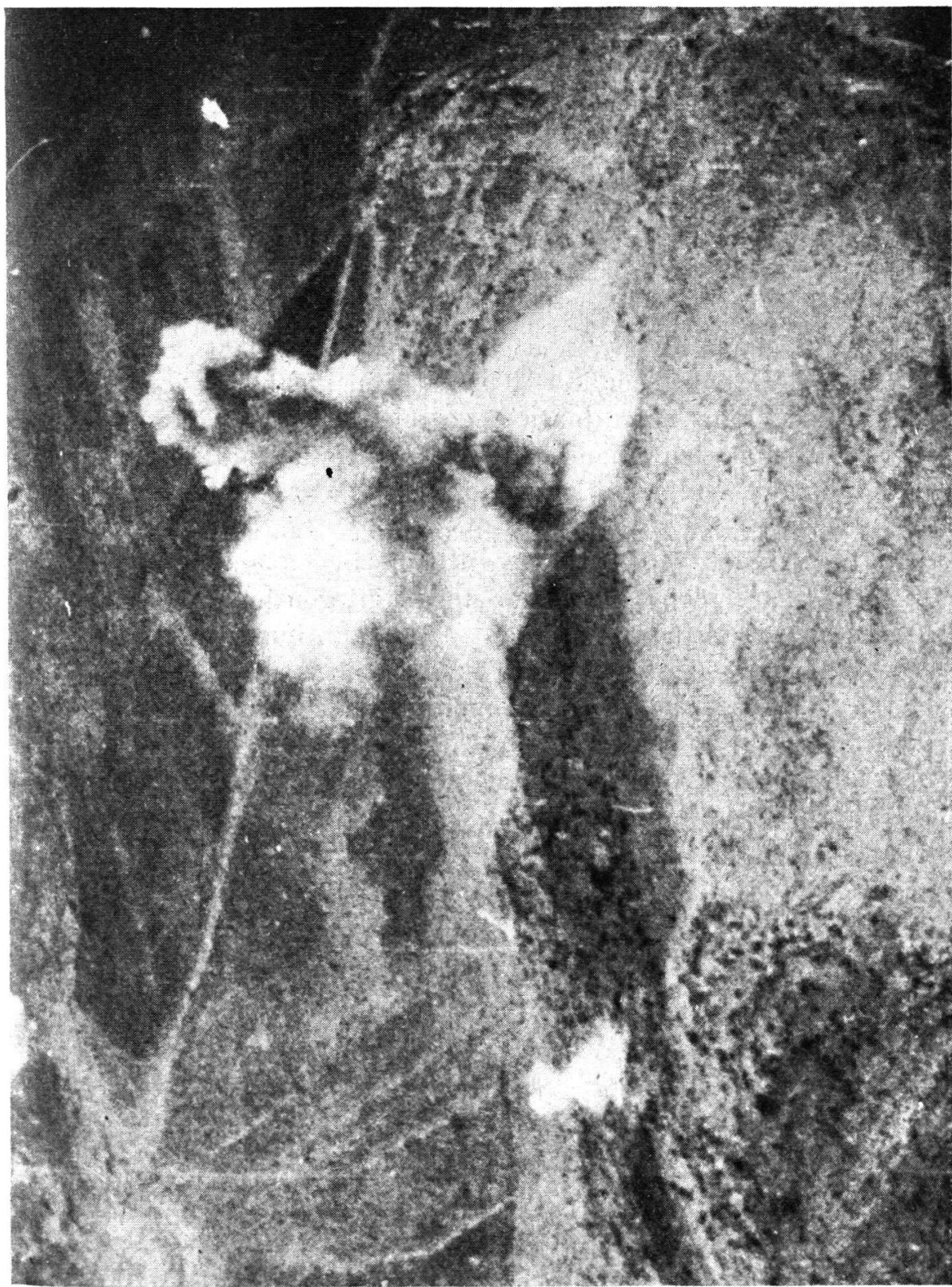


Figure 6.

que des Mig syriens fussent à ce moment là en l'air, et seule la DCA intervint, sans résultat du reste.

A 15 h. 30, enfin, le cessez-le-feu demandé par les observateurs de l'ONU entrait en vigueur, accepté par les deux partis. L'aviation israélienne était rentrée à ses bases, les troupes terrestres avaient arrêté leurs tirs, les Syriens avaient été « sonnés »; le calme était revenu dans le secteur.

* * *

Jusqu'à quand?

Il faut retenir, semble-t-il, de cette incident, que lorsque nous lisons dans notre journal, ou que nous entendons à la radio ou à la télévision, qu'un incident de frontière s'est produit aux confins d'Israël, il peut s'agir d'une affaire sérieuse.

C'est un acte de guerre qui eût suffi, il y a une cinquantaine d'année, pour déclencher un conflit continental, sinon mondial, et qui pourrait encore — le conditionnel s'impose, par bonheur — en faire autant de nos jours.

Ayons aussi une pensée au moins pour ce peuple d'Israël qui besogne pour vivre, et se développe, dans une ambiance pareille, après avoir souffert ce qu'on sait.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

Légende figures 5 et 6:

Photos prises à l'aide d'appareils photographiques automatiques installés à bord des avions MIRAGE qui ont réduit au silence les positions syriennes.